

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 17-430-1932 Concours d'admission au stage de l'Ecole coloniale en 1933.

n° 17-430-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juillet 1932

Numéro JO
n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro
30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

inséré au Journal officiel de la République française du 22 dudit, le concours prévu par l'article 6 du décret au 10 juillet 1920, pour l'admission au stage de l'Ecole coloniale des adjoints des services civils et des commis principaux des secrétariats généraux des colonies, aura lieu les 4 et 5 avril 1933. dans les conditions fixées par l'arrêté organique du 9 août 1930. Le nombre des places mises au concours est fixé à 42.